

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 13 novembre 2017, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Christiane T. Ducharme, conseillère, Michel Henin, conseiller et Richard Lafleur, conseiller tous formants quorum sous la présidence de Louis Bérard, maire.

Est absente : Johanne Pagé, conseillère.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Louis Bérard, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2017-11-251 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017
4. Trésorerie
 - 4.1. Adoption des comptes à payer
5. Période de questions
6. Engagements de crédits et décisions
 - 6.1 Déclaration d'intérêt pécuniaire
 - 6.2 Changement signataire compte bancaire
 - 6.3 Nomination Maire suppléant
 - 6.4 Affectation du montant réservé pour les élections
 - 6.5 Calendrier du conseil 2018
 - 6.6 Rencontre des fêtes des employés
 - 6.7 Renouvellement de l'entente de service juridique – Procureur devant la cour municipale
 - 6.8 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé
 - 6.9 Demande de commandite – Opération nez rouge
 - 6.10 Demande de commandite – Cyber-cible
 - 6.11 Demande de subvention–Comité citoyen (faire attention–comité non reconnu)
 - 6.12 Formation DCA – Opération d'investissements et autres
 - 6.13 Demande de droit de passage – Club auto-neige Joliette inc.
 - 6.14 Renouvellement cotisation Tourisme Lanaudière
 - 6.15 Représentant Office municipal d'habitation – comité d'intégration

Voirie – Aqueduc – Égout

- 6.16 Octroi de contrat : Fourniture de services professionnels en ingénierie : plans, devis et surveillance : Remplacement de la conduite d'eau potable Rang de la Rivière sud – TECQ

- 6.17 Arrêt intersection rue Laporte et rue Saint-Thomas
- 6.18 Pétition Grand Rang Saint-Pierre – baisse de vitesse
- 6.19 Embauche temporaire – aide travaux publics
- 6.20 Premier versement à l'entreprise Sintra inc. – travaux secteur Lépicier
- 6.21 Demande de fermeture de fossé

7. Règlements

7.1 Avis de motion donné pour l'adoption d'un règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception

8. Informations diverses

- 8.1 Rapport de permis octobre 2017
- 8.2 Plan d'intervention révisé - acceptation
- 8.3 TECQ – Acceptation
- 8.4 Maire : convocation des citoyens

9. Rapports des membres du conseil

- 9.1 Rapports des conseillers
- 9.2 Rapport du maire

10. Affaires nouvelles

11. Période de questions

12. Correspondance

13. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-11-252 3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 2 octobre 2017.

Adoptée.

2017-11-253 3.1 Séance extraordinaire du 5 octobre 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017.

Adoptée.

4. TRÉSORERIE

2017-11-254 4.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des déboursés, soit les chèques au montant de 218 330,54 \$ et les prélèvements au montant de 54 486,17 \$, préparée par la directrice générale et couvrant la période du 3 octobre au 13 novembre 2017, soit adoptée.

Adoptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Différentes questions sont posées :

- Demande quand sera réparée la voie ferrée sur la rue Principale : La municipalité répond avoir contacté le CN à quelques reprises et fera des pressions plus importantes auprès d'eux.
- Une demande à l'effet d'augmenter la surveillance policière, puisqu'il y a eu beaucoup de vols dernièrement.
- Une demande d'avoir plus d'information sur les comptes à payer au conseil.

6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

ADMINISTRATION

2017-11-255 6.1 Déclaration d'intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT l'obligation, selon la Loi sur les élections et référendums, de déclarer les intérêts pécuniaires pour tous les membres du conseil municipal, dans un délai de 60 jours ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De recevoir le formulaire à compléter de déclaration d'intérêts pécuniaires.

Adoptée.

2017-11-256 6.2 Changement de signataires comptes bancaires et projets en cours

CONSIDÉRANT l'élection du nouveau maire, Monsieur Louis Bérard, en date du 5 novembre 2017 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Lafleur et résolu à l'unanimité des conseillers :

De désigner Monsieur Louis Bérard comme signataire pour le compte bancaire de la Municipalité ainsi que pour tous les projets présentement en cours où il était prévu la signature du maire.

Adoptée.

2017-11-257 6.3 Nomination maire suppléant

CONSIDÉRANT l'article 116 du Code Municipal et l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit désigné, Claude Houle, à titre de maire suppléant et substitut à la MRC de D'Autray, ainsi que tout autre remplacement de Monsieur le Maire si nécessaire, et ce, pour la période du 13 novembre 2017 au 3 juillet 2018

Adoptée.

2017-11-258 6.4 Affectation du montant réservé pour les élections

CONSIDÉRANT la dépense pour les élections municipales 2017 ;

CONSIDÉRANT le montant de 3 000 \$ dans les surplus réservés affectés aux élections municipales ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Lafleur et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'affecter le surplus réservé de 3 000 \$ au fonds général afin de rembourser une partie du coût des élections municipales.

Adoptée.

2017-11-259 6.5 Calendrier des séances du conseil 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018**, lesquelles séances se tiendront le **lundi** (sauf avril, juillet et septembre où ce sera un mardi) et débuteront à **20 h 00** :

(3 ^e lundi) 15 janvier	5 février	5 mars	mardi 3 avril
7 mai	4 juin	Mardi 3 juillet	6 août
Mardi 4 septembre	1 octobre	5 novembre	3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

2017-11-260 6.6 Rencontre des fêtes des employés et des membres du conseil

CONSIDÉRANT QU'il est important pour un employeur de dynamiser son personnel et de lui transmettre sa reconnaissance pour le travail accompli ;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs de respect, de loyauté, de solidarité et de transparence sont importantes dans une organisation et qu'une rencontre organisée dans le cadre du Temps des Fêtes contribuera à solidifier ces valeurs ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prévoir un budget maximum de 2 000 \$ pour le party des Fêtes des employés.

D'inviter les employés, les membres du conseil, les membres du conseil qui viennent de terminer leur mandat ainsi que leur conjoint.

De planifier la fête de Noël le vendredi 8 décembre prochain.

Adoptée.

2017-11-261 6.7 Renouvellement de l'entente de service juridique – Procureur devant la cour municipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et ce, sans augmentation, aux mêmes termes et conditions qui prévalaient jusqu'alors ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaites des services rendus :

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, laquelle comprend les éléments suivants :

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC., incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale ;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC. ;
- Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année ;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire ;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale ;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.

Le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 500 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Adoptée.

2017-11-262 6.8 Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette perspective, le procureur de la Municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2017, valide pour toute l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou de la directrice générale et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques ;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières ;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec ;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin ;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

CONSIDÉRANT QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;
2. **QUE** la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2017 pour un montant de 200 \$ par mois et ce, pour toute l'année 2018.

Adoptée.

2017-11-263 6.9 Demande de commandite – Opération Nez rouge

CONSIDÉRANT la demande de commandite de Opération Nez rouge ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'étant donné que la Municipalité de Sainte-Élisabeth privilégie certains organismes pour l'octroi de commandite et que, malgré qu'elle reconnaisse l'importance de celui-ci, elle ne commanditera pas Opération Nez-Rouge.

Adoptée.

2017-11-264 6.10 Demande de commandite – Cyber-cible

CONSIDÉRANT la demande de commandite, de 100 \$, 250\$, 500 \$ ou 1000\$, de Cyber-cible, organisme communautaire d'économie sociale dont la mission est d'aider les personnes à risque d'exclusion sociale à développer leurs aptitudes socioprofessionnelles ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'étant donné que la Municipalité de Sainte-Élisabeth privilégie certains organismes pour l'octroi de commandite et que, malgré qu'elle reconnait l'importance de celui-ci, elle ne commanditera pas Cyber-cible.

Adoptée.

2017-11-265 6.11 Demande de subvention – Comité citoyen

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 1 000 \$ du comité citoyen présent dans la Municipalité de Sainte-Élisabeth ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'octroi pas de subvention à des organismes non reconnus ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ne pas octroyer de subvention au comité citoyen.

Adoptée.

2017-11-266 6.12 Formation DCA – Opération d'investissements et autres

CONSIDÉRANT la formation de deux journées offerte par la firme comptable de la Municipalité, soit DCA Comptable professionnel agréé inc.;

CONSIDÉRANT QUE la formation porte sur les opérations comptables d'investissements et sur les postes comptables utilisés pour les états financiers ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Marie-Claude Couture, directrice générale, assiste à la formation de deux jours au coût de 850 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le coût de la formation soit déboursé par la municipalité.

Adoptée.

2017-11-267 6.13 Demande de droit de passage – Club Auto-neige Joliette inc.

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage et de signalisation du club auto-neige Joliette ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet d'autoriser le passage des motoneiges sur certaines voies publiques soient : près du 2280 Rang de la Rivière Nord, près du Petit Rang Saint-Pierre et face au 2220 Grand Rang Saint-Pierre ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le passage de motoneige sur la voie publique, aux endroits demandés, et d'autoriser l'installation, à leurs frais, de pancartes d'avertissement de passage de motoneiges.

Adoptée.

2017-11-268 6.14 Renouvellement cotisation Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT le renouvellement d'adhésion à Tourisme Lanaudière pour 2018 au montant de 220 \$ plus les taxes applicables ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler la cotisation de la Municipalité de Sainte-Élisabeth à Tourisme Lanaudière pour l'année 2018.

Adoptée.

2017-11-269 6.15 Représentant Office municipal d'habitation – comité d'intégration

Il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Sainte-Élisabeth désigne Richard Lafleur à titre de membre du comité d'intégration de l'office municipal d'habitation de Sainte-Élisabeth ;

Qu'advenant que Monsieur Lafleur ne puisse se déplacer pour la rencontre, Madame Christiane T. Ducharme sera la personne substitut.

Adoptée.

Voirie – Aqueduc – Égout

2017-11-270 6.16 Octroi de contrat - Fourniture de services professionnels en ingénierie : Plans, devis et surveillance : Remplacement de la conduite d'eau potable Rang de la Rivière Sud - TECQ

CONSIDÉRANT les travaux prévus dans la programmation de la Taxe d'accise;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis doivent être réalisés pour le changement de conduite dans le Rang de la Rivière Sud ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, montant taxes incluses :

EXP : 20 580,53 \$
 Beudoins Hurens : 22 420,12 \$
 Pluritec : 24 041,27 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Techni-Consultants d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire, soit la firme EXP ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat à la firme EXP au coût de 20 580,53 \$ pour la réalisation des plans et devis pour le changement de conduite dans le Rang de la Rivière Sud.

Adoptée.

6.17 Arrêt intersection rue Laporte et rue Saint-Thomas

Ce point est reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

2017-11-271 6.18 Pétition Grand Rang Saint-Pierre – Baisse de vitesse

CONSIDÉRANT la pétition de 68 personnes pour une diminution de vitesse dans le Grand Rang Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de diminuer la vitesse à 70 km ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De modifier la vitesse du Grand Rang St-Pierre à 70 km à l'heure.

De prévoir, dans l'ensemble de la municipalité, une étude permettant de réviser la vitesse sur toutes les routes, incluant celles du Ministère du Transport.

Adoptée.

2017-11-272 6.19 Embauche temporaire – aide travaux publics

CONSIDÉRANT QU'un des employés est en absence sans solde jusqu'à la fin décembre ;

CONSIDÉRANT QU'un autre employé est en travaux légers pour quelques semaines ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire l'embauche pour une période limitée, soit du 14 novembre 2017 au 22 décembre 2017, et selon les conditions de la convention collective pour ce type d'emploi, de Kevin Côté-Dion ;

De privilégier l'embauche d'un employé ayant déjà travaillé pour la Municipalité de Sainte-Élisabeth afin de simplifier la formation requise.

Adoptée.

2017-11-273 6.20 Premier versement à l'entreprise Sintra inc. – Travaux secteur Lépicier

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet FEPTU ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Beaudoin Hurens, chargée de la surveillance des travaux, a vérifié la facturation et émis le certificat de paiement en conséquence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire le premier paiement au montant de 773 143,28 \$ à la firme Sintra inc.

Adoptée.

2017-11-274 6.21 Demande de fermeture de fossé

Ayant déclaré la nature de ses intérêts, le conseiller Richard Lafleur ne participe pas aux délibérations et ne vote pas.

CONSIDÉRANT la demande permis pour le remplissage d'un fossé au 1670, Grand rang Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le permis, un ponceau avec regard doit être installé conformément à l'exigence de travaux de ce genre ;

CONSIDÉRANT QUE c'est de la responsabilité du citoyen et qu'il demeure responsable de tout dommage causé par l'égouttement de l'eau sur son terrain ;

CONSIDÉRANT QUE si la municipalité doit faire des travaux, elle n'est pas tenue de remettre le fossé dans l'état qu'il sera une fois fermé ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'émettre le permis pour le remplissage de fossé au 1670, Grand rang Saint-Pierre ;

QUE les travaux soient faits conformément au permis émis ;

QU'advenant que le remplissage du fossé occasionne des problèmes d'eau au niveau du terrain ou tout autre infrastructure sur ce dernier, la Municipalité ne pourrait en aucun cas en être tenue responsable ;

QUE si des travaux sont à réaliser dans le fossé, la Municipalité n'est pas tenue de remettre le fossé comme le propriétaire l'a aménagé.

Adoptée.

7. Règlements

2017-11-275 7.1 Avis de motion donné pour l'adoption d'un règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception

Avis de motion est donné, par Michel Henin, qu'un nouveau règlement, fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2018 et les conditions de leur perception, sera présenté à une séance du conseil ultérieure.

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1 Rapport de permis octobre 2017

Le total des permis pour le mois d'octobre 2017 est d'une valeur de 77 989 \$.

8.2 Plan d'intervention révisé – acceptation

Le plan d'intervention révisé a été accepté par le Ministère des affaires municipales.

8.3 TECQ – Acceptation

La programmation de la Taxe d'accise a été acceptée par le Ministère des affaires municipales. Les deux projets à être réalisés en 2018 sont le changement de la conduite sur une partie du Rang de la Rivière Sud et la construction de la caserne qui sera en partie payée par la TECQ.

8.4 Maire : convocation des citoyens

Monsieur le Maire prévoit faire des rencontres afin de rejoindre tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Élisabeth. Le but des rencontres est de prendre connaissance des idées, projets, objectifs et besoins des citoyens.

Ainsi, le 21 novembre, les citoyens et organismes de la municipalité seront conviés à échanger avec le maire. Le 27 novembre, les producteurs agricoles de la Municipalité et le 28 novembre, les entreprises et entrepreneurs.

Un publipostage à cet effet sera envoyé cette semaine.

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapports des conseillers

Étant donné que la municipalité était en période électorale, les conseillers n'ont pas eu d'activités dans le dernier mois.

9.2 Rapport du maire

Le maire a assisté à une séance de travail budgétaire à la MRC et certaines rencontres avec la directrice générale au bureau municipal.

10. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est amenée.

11. Période de questions

Différentes questions sont posées

Est-ce qu'il y a une date d'échéance pour l'étude concernant la vitesse dans la Municipalité ? La réponse est que ce sera en 2018.

Qu'est-ce qu'un organisme reconnu ? Un organisme enregistré au REQ.

Serait-il possible de faire pression auprès du MTQ pour ajouter un arrêt obligatoire sur la rue Principale, juste avant l'école primaire ?

Est-ce que la municipalité ait une politique concernant les commandites qu'elle donne aux organismes ? Pour l'instant, le choix est basé sur la proximité de l'aide aux citoyens et où est l'intérêt des citoyens envers cet organisme !

12. Correspondance

La correspondance est sur la table pour consultation des membres du conseil.

2017-11-276 13. Levée de la séance

Il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 20h58.

Louis Bérard
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Louis Bérard
Maire